



DV

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS COMPTE RENDU du 31 MARS 2011

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 31 mars 2011  
à 18 h, sur convocation de Danièle BORDAIS, Vice-présidente.

**Présents** : Danièle BORDAIS, Annie ACHILLI, Martine PALMIERO, Josette BLANC, Paulette VERGNES, Dominique DUASO-ORTAS, Betty FOURNIER, Yvette PAZ, Jean-Marie BIRBES, Henri FRAISSE, Germinal GRINO.

**Excusés** : Michèle RIEUX, Danielle CONDO, Marie-Françoise JOURNES, Joseph POMAR a donné pouvoir à Danièle BORDAIS, Bernard DOAT a donné pouvoir à Jean-Marie BIRBES, Mohamed EDDAH.

### ORDRE DU JOUR

Validation du dernier compte-rendu  
Vote des Budgets et Comptes Administratifs CCCAS  
Délibérations  
Questions diverses

#### Approbation du compte-rendu du 03 Mars 2011

À l'unanimité.

#### Vote des Budgets et Comptes Administratifs CCAS

En réponse aux questions des membres du Conseil d'Administration, Madame la Vice-Présidente rappelle que pour le **budget strictement CCAS**, qui correspond à l'action sociale, telle que *les aides financières, les repas a domicile, l'accompagnement habitat social*, elle fait l'objet d'une subvention versée par la Mairie d'un montant de 144 000 €, dont 50 000 € pour couvrir une créance de 2006 due à la mairie pour la réalisation de la Maison Marie Bermond.

Il est souligné que le budget 2011 prend financièrement en charge la mission de livraison des repas dans les écoles.

Madame la Vice-Présidente rappelle que nous sommes dans l'attente du jugement en appel du tribunal administratif, concernant le **contrôle URSSAF des années 2006/2008** sur les cotisations sociales des aides à domicile. Quoiqu'il arrive, les 36 000 € réservés sur le budget CCAS sont à transmettre au budget SAAD pour réduire le déficit, ou à payer l'URSSAF si le recours nous est défavorable.

**Concernant le service d'aide à domicile**, qui est constitué de 65 Agents (51 agents en équivalent temps plein) est déficitaire de 81 774,89 €. Ce déficit correspond aux heures payées aux agents, mais non facturables. Madame la vice-présidente précise que ce déficit sera normalement pris en charge par le Conseil Général du Tarn dans le budget 2012. C'est-à-dire à N+2.

Dans le cadre de cette activité d'aides à domicile, le SAAD verse à la mairie de Gaillac un loyer de 24 000 € par an pour les locaux.

**Les budgets et comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.**

## Délibérations

### 1) AFFECTATION DE RESULTATS 2010 - BUDGET PRIMITIF 2011 CCAS

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 présentement closes, APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen, la Vice-Présidente - conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales - s'étant retirée au moment du vote, APPROUVE le Compte Administratif 2010, APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

À l'unanimité.

### 2) RESULTATS 2010 - S.A.A.D.

La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le S.A.A.D. est soumis à une comptabilité avec une nomenclature en M22. Le Conseil Général est l'autorité qui décide de l'affectation des résultats à N+2

**les résultats de l'exercice 2010 seront affectés sur le Budget 2012 du S.A.A.D.**

La Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que le Compte Administratif de l'exercice 2010 du **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Gaillac** fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:	Déficit exercice 2010	68 913,60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT:	Déficit exercice 2010	12 861,29 €

**Les résultats de l'exercice 2010 seront affectés sur le Budget 2012 du S.A.A.D**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 présentement closes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen.

### 3) AFFECTATION DES RESULTATS 2009 - BUDGET PRIMITIF S.A.A.D. 2011

La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le S.A.A.D. est soumis à une comptabilité avec une nomenclature en M22. Le Conseil Général est l'autorité qui décide de l'affectation des résultats. Conformément aux décisions du Conseil Général, **les résultats de l'exercice 2009** n'avaient pas été affectés sur le Budget du S.A.A.D.

À l'unanimité.

### 4) VÊTEMENTS DE TRAVAIL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. de la Ville de Gaillac, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'allouer, pour l'exercice 2011, les bons énumérés ci-dessus à chaque Agent Social du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.), exception faite aux Agents Sociaux « saisonniers », à savoir :

45 € en bon d'habillement et chaussures par Agent.

À l'unanimité.

### 5) SERVICE MANDATAIRE : FRAIS DE GESTION

La Présidente rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre d'un contrat d'assistance technique, chaque employeur, charge le C.C.A.S. d'établir pour son compte, les obligations et tâches administratives fixées à l'emploi. En contre-partie de ces différentes tâches, le Conseil d'Administration avait décidé en date du 20 juillet 2004 que le particulier employeur devait indemniser le C.C.A.S., Service Mandataire, des frais de gestion. Aujourd'hui, il serait souhaitable de réactualiser les frais de gestion. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, et entendu l'exposé de la Présidente, DÉCIDE de fixer,

à compter du **1er juillet 2011**, à **35 Euros par trimestre** les frais de gestion du Service Mandataire. Ces frais de gestion seront applicables à la date indiquée et le montant inscrit au compte 70878.612 du Budget C.C.A.S.

**A l'unanimité**

#### **6) ADHÉSION À L'UNION DES SERVICES À DOMICILE DU TARN (U.S.A.D.)**

La Vice-présidente, Danièle BORDAIS, rappelle à l'Assemblée, qu'en date du 18 janvier 2005, le Conseil d'Administration avait donné son accord pour adhérer à l'Union des Services à Domicile (U.S.A.D.). En 2011 le tarif de l'adhésion, fixé par l'U.S.A.D., est de l'ordre de 110 euros. **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la dite adhésion pour l'année 2011.

**A l'unanimité.**

#### **7) ADHÉSION A L'UNCASS**

La Vice-Présidente, Danièle BORDAIS, rappelle à l'Assemblée, qu'en date du 18 janvier 2005, le Conseil d'Administration avait donné son accord pour adhérer à **L'union Des Centres Communaux Et Intercommunaux D'action Sociale** En 2011 le tarif de l'adhésion, fixé par l' UNCASS, est de l'ordre de 493.47 Euros.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la dite adhésion pour l'année 2011.

**À l'unanimité.**

#### **8) CREDITS TRANSPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - « LE RELAIS »**

La Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que des personnes sans ressources sont régulièrement hébergées par l'Association « Le Relais » au lieu-dit « Puech du Taur » à 81600 MONTANS. L'hébergement occasionne des frais de transports. Aujourd'hui, il serait souhaitable de reverser à l'Association « LE RELAIS » une subvention de participation aux frais de transports. Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE** de verser à l'Association « LE RELAIS » de Montans, un montant de 250 Euros.

**À l'unanimité.**

#### **9) SUBVENTION - PACT DU TARN**

Danièle BORDAIS, Vice-Présidente, rappelle à l'Assemblée qu'une convention de gestion médiation locative et d'accompagnement social pour la Résidence Sociale de Gaillac a été pris avec le PACT DU TARN en date du 6 décembre 2006. Afin de permettre pour l'année 2011 un équilibre des charges de fonctionnement, Madame BORDAIS propose de verser au Pact du Tarn, une subvention de fonctionnement d'un montant de **8 995 euros**.

**À l'unanimité.**

#### **10) SUBVENTION - CROIX ROUGE « ABRI GAILLACOIS »**

Danièle BORDAIS, Vice-Présidente, rappelle à l'Assemblée la signature d'un bail « Abri Gaillacois », avec la Mairie de Gaillac, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 pour 6 ans. Le fonctionnement du logement des « sans-abri » est assuré par la Croix Rouge de Gaillac. Afin de permettre pour l'année 2011 un équilibre des charges de fonctionnement, Madame BORDAIS propose de verser à la Croix Rouge, une subvention de fonctionnement d'un montant de 1368 euros.

**À l'unanimité.**

### 11) TARIF HORAIRE 2011 DU CONSEIL GÉNÉRAL

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que le tarif horaire d'intervention des Aides à Domicile auprès des Bénéficiaires de l'A.P.A., de la P.C.H. et éventuellement de l'A.S.E. est arrêté par notification du Conseil Général du Tarn. Compte tenu du nombre prévisionnel d'heures d'interventions, le tarif horaire applicable à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2011** est égal à 19,37 €.

À l'unanimité.

### 12) SUBVENTION - ÉPICERIE SOCIALE

Danièle BORDAIS, Vice-présidente, rappelle à l'Assemblée l'ouverture d'une Épicerie Sociale en date du 3 février 2009. Afin d'aider à l'organisation d'une action « Journée de prévention des accidents domestiques », Madame BORDAIS propose de verser à l'Association « Lou Mercat », gestionnaire de l'Épicerie Sociale, une subvention d'un montant de **400 euros**.

À l'unanimité.

### Questions diverses

Madame la présidente informe les membres du Conseil que le CCAS a dû licencier un agent social qui pour inaptitude définitive au travail. Ce licenciement s'est fait en accord avec l'agent et en préservant son intérêt. Cet agent sera à la retraite en aout 2011.

**Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le jeudi 14 avril 2011**  
**à 18 h salle des commissions.**

*La séance est levée à 20H par la présidente de séance.*

*La Vice Présidente*  
Daniele BORDAIS